



P.L.U.i.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

3.2. - Règlement - Document graphique

A - Ensemble du territoire

2 - Commune de Baugy

Echelle : 1 / 7 500e

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire en date du 7 décembre 2015

Projet réapprouvé par délibération du conseil communautaire en date du 22 juin 2020

LEGENDE

LES DIFFERENTES ZONES

- Ua : Zone urbaine dense / Up : Zone urbaine, secteur patrimonial
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements, loisirs et tourisme
- Uj : Zone urbaine à vocation d'activités
- Um : Zone urbaine de jardins
- Ur : Zone urbaine présentant des risques d'inondation
- Uir : Zone urbaine présentant des risques d'inondation
- 1AUr : Zone à urbaniser alternative généraliste / 1AUa : secteur conditionné sur Vornay
- 1AUU : Zone à urbaniser alternative à vocation d'équipements, loisirs et tourisme
- 1AUU : Zone à urbaniser alternative d'activités
- 2AUU : Zone à urbaniser différée à vocation d'activités
- 2AUU : Zone à urbaniser différée à vocation d'activités
- A : Zone agricole
- Ab : Zone agricole présentant un intérêt pour la biodiversité
- Ah : Secteur naturel à vocation d'équipements
- Nl : Secteur agricole constructible à vocation d'habitat
- Nb : Zone naturelle
- Nb : Secteur naturel de réservoir (secteur institutionnel : ZNIEFF...)
- Nc : Secteur de carrière
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nm : Secteur naturel de loisirs / Nlb : avec sensibilité environnementale
- Nmb : Secteur du champ de tir militaire
- Nmba : Secteur habité bâti de la base aérienne et de l'EPMu

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

Prescriptions surfaciques diverses

- Emplacement réservé
- Elément de paysage naturel ou bâti
- Secteur protégé en raison de la richesse du sous-sol
- Eléments de zone ou milieu humide
- Prescriptions ponctuelles : Eléments de paysage bâtis ou naturels (L.151-19)
- Bâtiment (château, maison de maître, bâtiment traditionnel, grange...)
- Petit patrimoine (avoir, pigeonnier, mur,...)
- Parc
- Croix, calvaire

Autres prescriptions ponctuelles

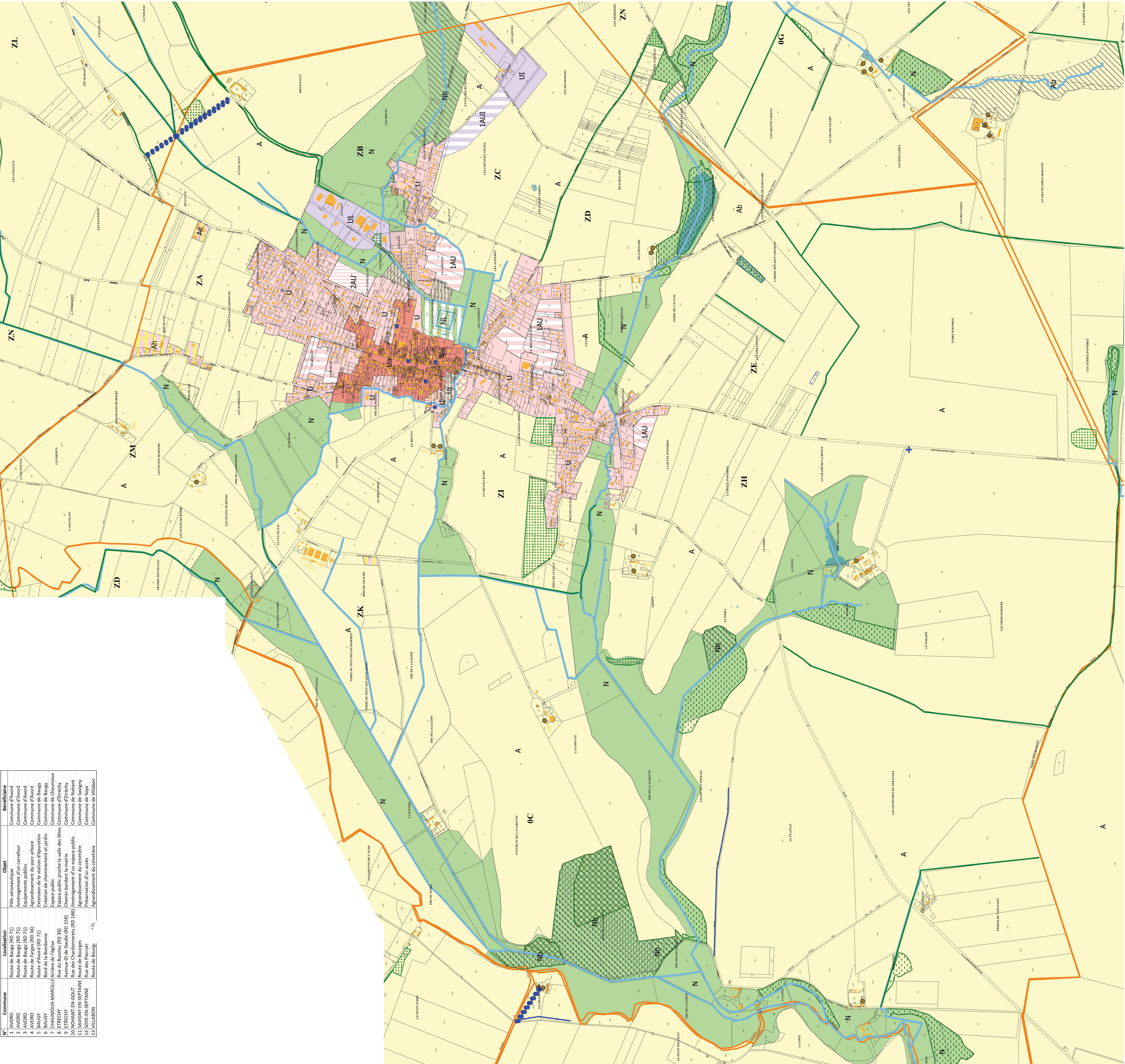
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Secteur pour le maintien de la diversité commerciale

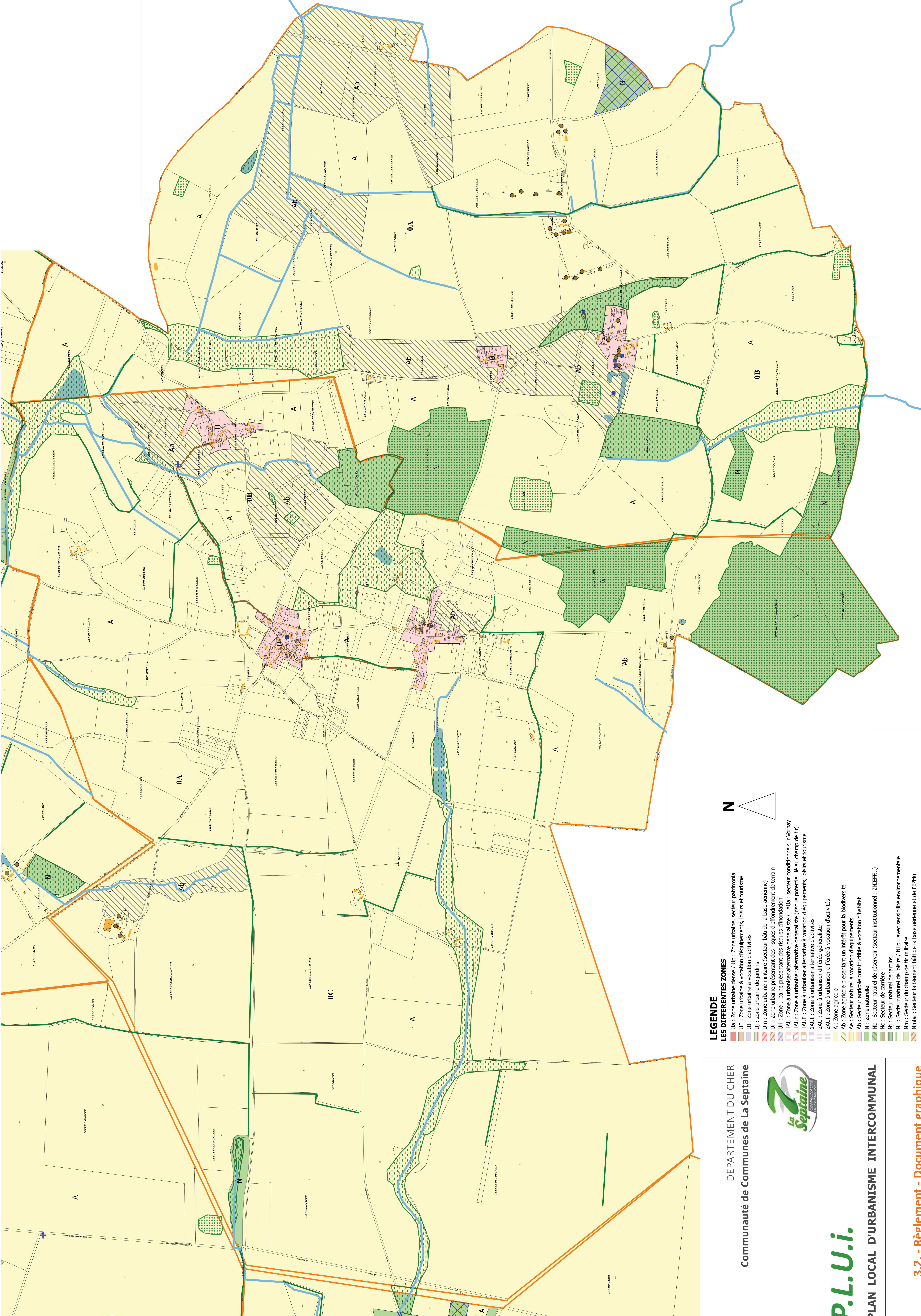
Prescriptions linéaires : Eléments de paysage bâtis ou naturels (L.151-19)

- Eléments de paysage : haie
- Eléments de paysage : mur
- Chemins à conserver

Prescriptions linéaires : Eléments de biodiversité (L.151-23)

- Réservoirs et continuités écologiques
- Eléments de zone ou milieu humide
- Limite communale





LEGENDE

LES DIFFERENTES ZONES

■

Ua : Zone urbaine dense / Up : Zone urbaine, secteur patrimonial

■

UE : Zone urbaine à vocation d'équipements, loisirs et tourisme

■

Uj : Zone urbaine à vocation d'activités

■

Um : Zone urbaine de jardins

■

Umr : Zone urbaine militaire (secteur bâti de la base aérienne)

■

Uur : Zone urbaine présentant des risques d'inondation

■

1AU : Zone à urbaniser alternative généraliste / 1AUa : secteur conditionné sur Vornay

■

1AUr : Zone à urbaniser alternative généraliste (risque potentiel lié au champ de tir)

■

1AUE : Zone à urbaniser alternative à vocation d'équipements, loisirs et tourisme

■

1AUT : Zone à urbaniser alternative d'activités

■

2AU : Zone à urbaniser différenciée généraliste

■

2AUT : Zone à urbaniser différenciée à vocation d'activités

■

A : Zone agricole

■

Ab : Zone agricole présentant un intérêt pour la biodiversité

■

Ae : Secteur naturel à vocation d'équipements

■

Ah : Secteur agricole constructible à vocation d'habitat

■

N : Zone naturelle

■

Nc : Secteur de carrière

■

Nj : Secteur naturel de jardins

■

NL : Secteur naturel de loisirs / NLb : avec sensibilité environnementale

■

Nm : Secteur du champ de tir militaire

■

Nmba : Secteur faiblement bâti de la base aérienne et de l'EPMu

▲

Espace boisé classé

■

Emplacement réservé

■

Élément de paysage naturel ou bâti

■

Secteur protégé en raison de la richesse du sous-sol

■

Éléments de zone ou milieu humide

■

Prescriptions ponctuelles : Éléments de paysage bâtis ou naturels (L.151-19)

■

Bâtiment (château, maison de maître, bâtiment traditionnel, grange...)

■

Petit patrimoine (tavoir, pigeonnier, mur,...)

■

Autres prescriptions ponctuelles

■

Bâtiment agricole susceptible de changer de destination

■

Secteur pour le maintien de la diversité commerciale

■

Prescriptions linéaires : Éléments de paysage bâtis ou naturels (L.151-19)

■

Éléments de paysage : rue

■

Éléments de paysage : hie

■

Chemine à conserver

■

Prescriptions linéaires : Éléments de biodiversité (L.151-23)

■

Réservoirs et continuités écologiques

■

Éléments de zone ou milieu humide

■

Limite communale

DEPARTEMENT DU CHER
Communauté de Communes de La Septaine



P.L.U.i.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

3.2. - Règlement - Document graphique

A - Ensemble du territoire

2 - Commune de Baugy

b - Saligny-le-Vif et Laverdines

Echelle : 1 / 7 500e

N°	Commune	Localisation	Objet	Bénéficiaire
1	AVOIRD	Route de Baugy (RD 71)	Pôle aéronautique	Commune d'Avord
2	AVOIRD	Route de Baugy (RD 71)	Aménagement d'un carrefour	Commune d'Avord
3	AVOIRD	Route de Farges (RD 71)	Équipements publics	Commune d'Avord
4	AVOIRD	Route de Farges (RD 36)	Agrandissement du parc arboré	Commune d'Avord
5	BAUGY	Route d'Avord (RD 71)	Extension de la station d'épuration	Commune de Baugy
6	BAUGY	Bord de la Bondonne	Création de cheminement et jardin	Commune de Baugy
7	BAUGY	Route de Saligny-le-Vif (RD 96)	Espace public proche la salle des fêtes	Commune de Baugy
8	ÉFRECHY	Avenue Gd de Gaulle (RD 158)	Chemin bordant la mairie	Commune d'Éfrechy
9	ÉFRECHY	Rue des Chardonnetes (RD 186)	Aménagement d'un espace public	Commune de Nohant
10	NOHANT-EN-GOUT	Route de Bourges	Agrandissement du cimetière	Commune de Saligny
11	SAIGNY-EN-SEPTAINE	Rue des Pierrots	Préservation d'un accès	Commune de Saligny
12	SOYE-EN-SEPTAINE	Route de Bourges (RD 12)	Agrandissement du cimetière	Commune de Villabon